

# ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 9 juin 2016

### Point 12 de l'ordre du jour

### Tarifs 2016

### Délibération n°16-06-23

Le Conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées, après en avoir délibéré, fixe conformément au tableau ci-annexé la tarification des formations spécialisées pour l'année académique 2016-2017 applicable dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Cette délibération fait l'objet d'une publicité sur le site Internet de l'École nationale des ponts et chaussées.

Fait à Champs-sur-Marne, le 9 juin 2016.

*La Présidente de séance,*



ANNE-MARIE LEVRAUT,  
*Vice-présidente du Conseil d'administration*

# ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

## ANNEXE

### TARIFICATION 2016-2017 DES FORMATIONS SPECIALISÉES DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

<b>Étape</b>	<b>Montant</b>
Dossier de pré-candidature	410 €
Accompagnement (facultatif)	7 000 €
Jury	10 000 €
<b>Total (avec accompagnement)</b>	<b>17 410 €</b>
<b>Total (sans accompagnement)</b>	<b>10 410 €</b>